

Fondation Forberg – Conseil et assistance

Afin de compléter les soutiens financiers accordés aux artistes, la Fondation Forberg met également à leur disposition un service de conseil. Des spécialistes peuvent, dans cadre d'entretiens personnels, aider les personnes qui le désirent à analyser les situations difficiles et à participer à l'élaboration de solutions à long terme.

Pour ces activités, le RESEAU d'assistance met à la disposition des artistes des conseillères et des conseillers professionnels, dans l'ensemble de la Suisse. Le réseau est soutenu par quatre fondations, à savoir la Fondation Forberg, la Fondation de prévoyance de ProLitteris, le Fonds de solidarité de SUISSIMAGE et la Fondation de prévoyance en faveur des auteurs et des éditeurs de SUISA.

Objectifs possibles des conseils et des investigations :

- Analyse de la situation financière et établissement d'un budget
- Examen des demandes auprès des assurances sociales, éventuellement assistance dans les démarches auprès de l'administration
- Conseils en matière de marché du travail et de chômage
- Accompagnement pendant la vieillesse ou une maladie grave
- Mise en relation avec des professionnels spécialisés, par ex. avocats, médecins, thérapeutes, services de désendettement, etc.

Les conseillères et les conseillers :

- Ils sont mandatés par les fondations citées, ceci à la demande et avec l'accord des artistes demandeurs
- Ils sont assujettis au secret professionnel vis-à-vis de tiers
- Ils ne sont pas en contact direct avec les services administratifs
- Ils sont indemnisés de leur activité de conseil par les fondations.